DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

Articles 84 et 114 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12 Articles 12,13, 16 à 18 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce modèle de procédure permet à la partie demanderesse ou son avocat d'intenter un recours devant le Tribunal des droits de la personne par le dépôt d'une demande introductive d'instance.

La partie demanderesse doit :

- (1) Avoir déposé une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ);
- (2) Avoir reçu une décision de la CDPDJ et un document qui la lui communique lui permettant de déposer un recours devant le Tribunal, en vertu de l'article 84 de la Charte;
- (3) Déposer son recours dans **un délai de 90 jours** de la réception de ces documents à défaut de quoi son recours pourrait être rejeté.

MARCHE À SUIVRE

DÉPÔT AU GREFFE

Vous devez d'abord déposer votre demande introductive d'instance accompagnée d'un avis d'assignation au greffe civil de la Cour du Québec du district judiciaire où se trouve le domicile ou, à défaut, la résidence ou le principal établissement d'entreprise de la partie défenderesse. Tel que précisé à la <u>Directive du Tribunal des droits de la personne</u>, elle doit être déposée, avec les pièces, en 2 exemplaires papier. Ces documents doivent aussi être transmis au Tribunal sur un support technologique. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés par le Tribunal.

Pour trouver les coordonnées d'un palais de justice : https://www.justice.gouv.qc.ca/nous-joindre/trouver-un-palais-de-justice/

DÉPÔT AUPRÈS DU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

À compter du 1er avril 2024, vous pourrez déposer votre demande introductive d'instance auprès du Greffe numérique judiciaire du Québec. Pour utiliser cette option, visitez : https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/en/Accueil

ATTENTION, vous ne pouvez pas déposer votre liste de pièces et vos pièces au Greffe numérique judiciaire du Québec.

FRAIS JUDICIAIRES

Des frais judiciaires doivent être payés lors du dépôt de votre recours. Le greffier de la Cour du Québec vous indiquera le montant des frais judiciaires que vous devez payer.

NUMÉRO DE DOSSIER

Un numéro de dossier sera attribué par le greffier de la Cour du Québec lors de l'ouverture de votre dossier. Vous devez inscrire ce numéro sur tous les documents et procédures que vous déposerez par la suite.

SIGNIFICATION

Votre demande introductive d'instance doit ensuite être signifiée aux autres parties au dossier par <u>huissier de</u> <u>justice</u>. Le rapport de l'huissier attestant que votre procédure a été signifiée aux autres parties doit être déposé au greffe de la Cour du Québec. **ATTENTION**, la notification par la poste, par courrier recommandé, par courriel ou par un service de messagerie (Purolator, Dicom, etc.) ne sera pas acceptée.

AIDE-MÉMOIRE				
Avant de d	époser votre recours :			
	Vous devez remplir la demande introductive d'instance;			
	Vous devez apposer votre signature à la page 4;			
	Vous devez joindre deux exemplaires de :			
	□ La décision de la CDPDJ et du document qui vous la communique ;			
	□ La preuve de la date de réception de la décision de la CDPDJ;			
	Vous devez remplir l'avis d'assignation;			
	Vous devez compléter l'endos;			
	Vous devez fournir 2 exemplaires papier de la demande introductive d'instance imprimés au recto de chaque page uniquement et des documents mentionnés aux points précédents au greffe civil de la Cour du Québec où la demande est formée;			
	Vous devez fournir 1 exemplaire sur un support technologique de la demande introductive d'instance et des documents mentionnés aux points précédents au Tribunal.			

CANADA	TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
PROVINCE DU QUÉBEC	Greffe de la Cour du Québec
District :	
Nº de dossier :	
À l'usage du greffe de la Cour du Québec	

DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

Articles 84 et 114 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12 Articles 12,13 et 16 à 18 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

IDENTIFICATION DES PARTIES					
Inscrivez le nom et les coordonnées de chacune des parties. V	ous devez avi	ser le Tribunal d	le tout changement ult	érieur en re	mplissant le
Formulaire de changement d'adresse					
Partie demanderesse 1					
Prénom et Nom			Téléphone		
Adresse					
Numéro Rue	Appartement	Ville	A .l	Province	Code postal
□ Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout docume	nt et jugemen	t par courriel	Adresse courriel		
		t par courrier			
Partie demanderesse 2					
Prénom et Nom			Téléphone		
Adresse					
Noneton	A t	\ (.) -		Duning	0-1
Numéro Rue	Appartement	Ville	Adresse courriel	Province	Code postal
$\ \Box$ Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout docume	nt et jugemen	t par courriel	, tarocco coarrior		
Partie demanderesse 3					
Prénom et Nom			Téléphone		
Prenom et Nom			гетерпопе		
Adresse					
Numéro Rue	Appartement	Ville		Province	Code postal
Tunio Tuo	, приношени	VIIIO	Adresse courriel	1 10411100	Oodo poota
\square Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout docume	nt et jugemen	t par courriel			
	nt et jugemen	t par courriel			
Partie défenderesse 1	nt et jugemen	t par courriel			
	nt et jugemen	t par courriel	Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom	nt et jugemen	t par courriel			
Partie défenderesse 1	nt et jugemen	t par courriel			
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse				Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom	nt et jugemen			Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue				Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel				Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue			Téléphone	Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2				Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom			Téléphone	Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2			Téléphone	Province	Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom			Téléphone	Province	Code postal Code postal
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse	Appartement	Ville	Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse	Appartement	Ville	Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse	Appartement	Ville	Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Adresse	Appartement	Ville	Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Partie défenderesse 3	Appartement	Ville	Téléphone Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Partie défenderesse 3	Appartement	Ville	Téléphone Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 3 Prénom et Nom	Appartement	Ville	Téléphone Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Partie défenderesse 3 Prénom et Nom Adresse courriel	Appartement	Ville	Téléphone Téléphone		
Partie défenderesse 1 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse courriel Partie défenderesse 2 Prénom et Nom Adresse Numéro Rue Adresse Prénom et Nom Adresse Adresse courriel Partie défenderesse 3 Prénom et Nom Adresse	Appartement	Ville	Téléphone Téléphone	Province	Code postal

PLAINTE À LA CDPDJ					
Date du dépôt de la plainte à la CDPDJ			Année	Mois	Jour
Date de la notification de la décision de la CDPDJ		PDJ	Année	Mois	Jour
Remarque : la décision de la CDPDJ et le	e document v	ous la communiquant doivent être jo	oints à la pré	sente demande.	
VOUS CONSIDÉREZ AVOIR ÉT	É VICTIME	DE			
Cochez la ou les case(s) correspondant à votre recours.					
☐ Discrimination ☐ Harcèlement ☐ Exploitation de personne âgée ou handicapée					
Pour les cas de discrimination					
Cochez la ou les motif(s) de discrimination	n ou de harce	element allégué(s).			
Âge		Identité ou expression de genre	е	Origine ethnique ou na	ationale
Antécédents judiciaires en empl	loi	Grossesse		Race/Couleur	
Condition sociale		Handicap ou utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap	,	Religion	
Convictions politiques		Langue		Sexe	
État civil		Orientation sexuelle			
Le domaine ou le secteur d'acti	ivité visé :	:			
Cochez la ou les case(s) correspondant à	votre recour	S.			
Accès à un moyen de transport un lieu public	ou à	Droits judiciaires		Profilage	
Acte juridique ayant pour objet un bien ou un service ordinairement offert au public		Droits politiques		Avis ou publication discriminatoire	
Clause discriminatoire dans un acte juridique		Embauche/Emploi		Représailles	
☐ Droits économiques et sociaux		Libertés et droits fondamentaux	x		
FAITS À L'APPUI DE VOTRE DE					
Décrivez chaque événement en ordre ch besoin de plus d'espace, veuillez utiliser	hronologique une page bla	en indiquant la date, le lieu ainsi qu anche et la joindre.	'une descrip	ntion de ce qui s'est passé.	Si vous avez
DATE	ÉVÉNE	MENT			
/	[1]				
/	[2]				

	[3]
Année Mois Jour	
	[4]
Année Mois Jour	
QUESTION(S) DE DROIT EN LITIG	E
Inscrivez la ou les question(s) sur lesquelles	e Tribunal doit trancher.
1.	
2.	
3.	
3.	
4.	
CONCLUSIONS RECHERCHÉES	s'il y a lieu, les ordonnances que vous demandez. S'il y a plus d'une partie défenderesse, précisez
	lles et à qui s'adresse chacune des ordonnances demandées. Les montants peuvent être différents
Montant des dommages matériels	
	u que vous avez été forcé de débourser en raison de la discrimination, du harcèlement ou de ime. Par exemple : une perte de salaire, une augmentation de loyer ou des frais de
Montant des dommages moraux	
Il s'agit de montants que le Tribunal peut l'exploitation dont vous alléguez avoir été vict humiliation, perte d'estime de soi.	octroyer afin de compenser le préjudice moral causé par la discrimination, le harcèlement ou ime. Par exemple : perte de jouissance de la vie, souffrances psychologiques, atteinte à la dignité,
·	
Montant des dommages punitifs	
	yer si la discrimination, le harcèlement ou l'exploitation dont vous alléguez avoir été victime dénote conséquences étaient voulues ou à tout le moins prévisibles.
<u>.</u> .	.
Montant tot	

Ordonnance(s) demandée(s) :			
Le Tribunal peut ordonner à la partie défenderesse de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation et faire cesser l'atteinte à vos droits. Par exemple : réintégration à l'emploi, mise en place de mesures d'adaptation.			
TÉMOINS ET EXPERTISES			
Liste des témoins Inscrivez le nom des témoins que vous convoqu	uerez pour l'instruction (procès) devant le Tribuna		
1.	erez pour rinstruction (proces) devancre rinsand	1.	
2.			
3.			
4.			
<u>Liste des experts</u>			
	indiquer le nom de l'expert et le sujet de l'experti	se.	
1.			
2.			
	TATION DE VOTRE PREUVE ET VOS		
et vos arguments.	nécessaires pour présenter votre preuve (témoig	nages, interrogatoires et contre-interrogatoires)	
h			
heures			
CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L	, ,		
La CRA est une alternative au procès pour tent sans frais, présidé par un juge du Tribunal.	er un règlement à l'amiable (médiation) entre les	s parties. Il s'agit d'un processus à huis clos et	
sans irais, preside par un juge du Tribuna.			
Désirez-vous avoir recours à la conférence de règlement à U OUI NON			
SIGNATURE		T	
Partie demanderesse 1	Partie demanderesse 2	Partie demanderesse 3	
Signé à,	Signé à,	Signé à,	
(Ville)	(Ville)	(Ville)	
le	le	le	
(Date)	(Date)	(Date)	

AVIS D'ASSIGNATION

(Articles 114 et 115 de la Charte des droits et libertés de la personne Article 17 du Règlement du Tribunal des droits de la personne)

Prenez avis que la partie demanderesse a déposé la présente demande introductive d'instance au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de

Conformément à l'article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, la partie défenderesse peut déposer une défense au greffe du district de la Cour du Québec où la demande est formée dans un délai de 45 jours de la signification de la présente demande et doit, le cas échéant, la notifier à toutes les parties.

Dans ce même délai, les autres parties peuvent déposer leurs observations par écrit à ce greffe et doivent, le cas échéant, les notifier à toutes les parties.

COORDONNÉES DES PARTIES

Conformément à l'article 19 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, toute personne à qui la demande introductive d'instance a été signifiée doit, **dans un délai de 45 jours de la signification de la demande introductive d'instance**, remplir et déposer le formulaire de coordonnées prévu à l'annexe 2 au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande est formée, puis le notifier à toutes les parties.

En cas de changement d'adresse, les parties ou leurs avocats, selon le cas, doivent remplir **sans délai** le formulaire de changement d'adresse prévu à l'annexe 3, le notifier aux autres parties et le déposer à ce greffe.

Le formulaire de coordonnées est également disponible sur le site Internet du Tribunal, à l'onglet « Modèles de procédures » de l'adresse suivante : https://tribunaldesdroitsdelapersonne.ca/

No:
TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE (Greffe de la Cour du Québec) DISTRICT DE
et
et
Partie(s) demanderesse(s) c.
et
et
Partie(s) défenderesse(s)
DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE ET AVIS D'ASSIGNATION
Montant en litige :
Nom : Adresse : Téléphone : Courriel :